

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 17 juin 2024

Délibération n° 2024_065
BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Thierry TRIJOLET, Premier Adjoint, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOLET, Premier Adjoint, par suite d'une convocation en date du 11 juin 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 40

Mesdames, Messieurs : Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Jean-Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugenie GASPARD, Claude MELLIER, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Kubilay ERTEKIN, Marie-Christine EWANS, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Patrice LASSALLE-BAREILLES.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 6

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI à Thierry TRIJOLET, Loïc FARNIER à Marie-Ange CHAUSSOY, Daniel MARGNES à Pierre SAUVEY, Eric SARRAUTE à Jean-Louis COURONNEAU, Antoine JACINTO à Thierry MILLET, Maria GARIBAL à Patrice LASSALLE-BAREILLES.

ABSENTS : 3

Mesdames, Messieurs : Patricia NEDEL, Emilie MARCHES, Thomas DOVICH.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Pierre BRASSEUR

Monsieur Gérard SERVIES, Adjoint au Maire Délégué aux Ressources humaines et Administration générale, rappelle à l'Assemblée que l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le bilan annuel des acquisitions et cessions foncières réalisées par la Ville ainsi que par les personnes privées agissant dans le cadre d'une convention avec elle, donne lieu à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au compte financier unique de la commune.

Pour l'année 2023, les acquisitions et cessions suivantes ont été réalisées :

ACQUISITION	
1/ SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DU GROUPEMENT DES EYQUEMS ET DES ERGOTS – parcelle DE 139p	
Nature – localisation du bien	Parcelle cadastrée DE 139p d'une contenance de 399 m ² située avenue des Frères Lumière
Vendeur	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DU GROUPEMENT DES EYQUEMS ET DES ERGOTS
Acquéreur	Ville de Mérignac
Procédure d'acquisition	- délibération 2015-130 du 2 octobre 2015 autorisant l'acquisition de ladite parcelle à l'euro symbolique - Signature de l'acte le 6 mars 2023
2/ BORDEAUX METROPOLE – parcelles HH 175-176	
Nature – localisation du bien	Parcelles cadastrées HH 175-176 d'une contenance de 3746 m ² situées allée des Acacias
Vendeur	BORDEAUX METROPOLE
Acquéreur	Ville de Mérignac
Procédure d'acquisition	- délibération 2020-094 du 16 juillet 2020 autorisant l'acquisition desdites parcelles au prix de 595 620€ - Signature de l'acte le 20 avril, 11-12-15 mai 2023
3/ ERILIA – parcelle AW 219	
Nature – localisation du bien	Parcelle cadastrée AW 219 d'une contenance de 7986 m ² située avenue Jean Macé
Vendeur	ERILIA
Acquéreur	Ville de Mérignac
Procédure d'acquisition	- délibération 2023-141 du 13 novembre 2023 autorisant l'acquisition de ladite parcelle au prix de 1 000 000 € - Signature de l'acte le 16 novembre 2023

CESSION	
1/ BORDEAUX METROPOLE – parcelles ER 72-175	
Nature – localisation du bien	Parcelles cadastrées ER 72-175 d'une contenance de 63818 m ² situées rue Thierry Sabine (Aire de grands passages)
Vendeur	Ville de Mérignac
Acquéreur	BORDEAUX METROPOLE
Procédure de cession	- délibération 2023-072 du 19 juin 2023 autorisant l'acquisition de ladite parcelle au prix de 1 627 359 € - Signature de l'acte le 30 octobre 2023

ECHANGE	
1/ Echange de parcelle avec l'Etat (SGAMI) – parcelles BD 303 et BD 300-302	
Nature – localisation du bien	Echange des parcelles communales BD 300-302 d'une contenance de 1388 m ² avec la parcelle BD 303 de l'Etat d'une contenance de 1038 m ² (Commissariat)
Vendeur	Ville de Mérignac
Acquéreur	Ville de Mérignac et l'Etat (SGAMI)
Procédure	- délibération 2020-121 du 5 octobre 2020 autorisant l'échange desdites

d'acquisition	parcelles sans soulte - Signature de l'acte le 11 décembre 2023
---------------	--

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2241-1,

Vu l'avis de la Commission Ressources-Emploi-Economie-Démocratie participative en date du 5 juin 2024,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'obligation d'annexer au compte financier unique de la commune le bilan annuel des acquisitions et cessions foncières réalisées par la Ville,

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : de prendre acte du bilan des acquisitions et cessions foncières pour l'année 2023 tel que présenté ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 46 voix pour

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 17 juin 2024



Jean-Pierre BRASSEUR
Secrétaire de séance



Pour le Maire
Par délégation
Thierry TRIJOLET
Premier Adjoint

Le Premier Adjoint certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.